

Le Centre Départemental de Gestion de la
Seine-et-Marne

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la
Grande Couronne

Et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (centre organisateur)

co-organisent

**LE CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE
SESSION 2024**

Filière administrative – catégorie C

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date des épreuves écrites d'admissibilité	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023	Jeudi 16 novembre 2023	Jeudi 14 mars 2024 au CIG Petite Couronne et dans un lieu précisé ultérieurement	À compter du Lundi 3 juin 2024 au CIG Petite Couronne

- Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr. Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. **En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 16 novembre 2023, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée.**
- Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au **jeudi 1^{er} février 2024**.

Contact : concours@cig929394.fr

Nombre de postes ouverts fixé à 850 répartis comme suit :

Externe	340
Interne	340
Troisième concours	170
Total	850

Conditions d'inscription

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles B.E.P, C.A.P, ...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Pour se présenter au concours interne, les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le troisième concours sur épreuves est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.